

Rapport annuel et états financiers Chubb European Group SE

31 décembre 2024

CHUBB®

La Tour Carpe Diem
31 Place des Corolles, Esplanade Nord
92400 Courbevoie
France

NUMÉRO D'IMMATRICULATION : 450 327 374 RCS Nanterre

Rapport du Directeur Général**31 décembre 2024**

Réflexions sur 2024

J'ai le plaisir de vous annoncer que 2024 a été une nouvelle année couronnée de succès pour Chubb European Group SE (« CEG »).

Les primes émises brutes se sont élevées à 7 115,7 millions d'euros, soit une hausse de 9,5 % par rapport à l'année précédente, et ce malgré un marché en repli. Cette hausse s'explique par la mise en œuvre réussie de nos stratégies de souscription et de nos initiatives de distribution pour conserver et gagner davantage d'affaires. Nous avons enregistré un résultat technique solide de 806,1 millions d'euros, avec un ratio combiné associé de 83,9 %, qui, associé à un solide rendement des investissements, a généré un bénéfice avant impôt de 908,1 millions d'euros.

L'assurance Incendies, Accidents et Risques Divers (« IARD ») de détail, qui représente la majorité du portefeuille de CEG, s'est très bien comportée cette année. Dans l'ensemble, les prix ont été légèrement négatifs, mais même si les taux sont retombés de leurs récents plus hauts, l'adéquation des taux dans toutes les lignes principales est restée solide. L'intensification de la concurrence a entraîné la mise sous pression de nouvelles activités, en particulier dans le segment des grands comptes, mais nous avons maintenu notre discipline en matière de souscription, réduisant nos objectifs de croissance dans certains des domaines les plus difficiles afin de protéger nos marges de rentabilité. La croissance du marché intermédiaire a été stimulée par l'expansion de notre offre de pratiques sectorielles, y compris Climate+, et par une gamme croissante de produits fournis via notre plateforme de courtiers Ignite.

Nos divisions Accident & Santé (« A&S ») et Services de risque personnel (« PRS ») ont également enregistré des revenus en forte hausse, qui ont largement compensé la légère baisse des revenus des Lignes personnelles spécialisées (« SPL »).

La croissance de notre activité de gros, réalisée par l'intermédiaire de Chubb Global Markets (« CGM »), a été optimisée par l'amélioration des relations commerciales avec nos courtiers partenaires, et par des initiatives spécifiques conçues pour augmenter les flux de soumission et générer un bon pipeline de risques de haute qualité.

Nous avons également amélioré notre efficacité opérationnelle, en développant des processus de souscription à faible intervention pour les risques simples et en augmentant le volume des renouvellements traités par nos plateformes de souscription à Manchester et à Madrid, ce qui a permis à des ressources de souscripteurs de se concentrer sur les nouvelles affaires et les renouvellements plus complexes. Nous continuons également à déployer des technologies pour améliorer les parcours en ligne de nos clients et améliorer la fonctionnalité de nos plateformes numériques, en particulier dans l'espace Lignes consommateurs.

Changements de direction

En septembre 2024, j'ai été nommée Présidente de la division Europe continentale, Moyen-Orient et Afrique du Nord (« CE MENA ») et Directeur général de CEG, succédant à Sara Mitchell, qui a quitté l'entreprise pour poursuivre d'autres opportunités. Je tiens à remercier Sara pour sa contribution à Chubb au cours des 13 dernières années, en particulier les améliorations opérationnelles et les solides capacités de souscription qui sont en place sur les marchés de la région CE MENA, qui continuent d'offrir un tremplin pour une croissance rentable.

En ce qui concerne l'assurance de gros, David Kirk a été nommé Président de division de CGM en juillet, succédant à David Furby, qui occupera un nouveau poste de Président exécutif pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (« EMEA ») à compter du 1^{er} avril 2025. David Furby restera membre du conseil d'administration de CEG et présidera son Comité des risques de souscription.

Je suis également ravi de travailler plus étroitement avec Ana Robic, qui prendra le poste de Présidente régionale de la région EMEA en avril de cette année.

Rapport du Directeur Général31 décembre 2024

Perspectives d'avenir

Nous évoluons dans un environnement marqué par des incertitudes géopolitiques et économiques élevées, avec un risque accru de pertes importantes liées aux catastrophes naturelles. L'assurance offre aux clients la stabilité financière, par le paiement des sinistres et des services d'atténuation des risques, pour développer leurs activités, et la sécurité pour prendre les risques nécessaires au changement. CEG dispose de l'expertise et de l'appétit en matière de souscription pour naviguer avec succès dans cet environnement en évolution. Nous révisons constamment nos offres de produits et nos activités de distribution pour nous assurer de continuer à offrir les meilleures solutions d'assurance à nos clients, soutenues par des services d'ingénierie des risques de premier ordre et fournies avec un service sur mesure sans friction. Les courtiers et les clients continuent de reconnaître CEG comme un partenaire d'assurance de confiance doté d'un bilan, d'une marque et d'une réputation solides, d'un large portefeuille de produits et d'un historique de prestation de services de premier plan.

La croissance rentable reste notre priorité numéro un pour 2025. Nous nous concentrerons sur le maintien de l'activité et travaillerons avec notre base diversifiée de courtiers et de partenaires pour augmenter le flux de soumissions dans le but de maximiser les nouvelles opportunités de croissance et d'atteindre nos objectifs de rentabilité.

Et enfin...

Chubb possède une culture très forte et s'engage à proposer des souscriptions, un service et une exécution supérieurs. La société favorise un environnement de travail qui valorise vraiment la collaboration et l'innovation. Nous cherchons à attirer et retenir les meilleurs talents et nous nous efforçons de créer un environnement diversifié et inclusif où tous les collaborateurs se sentent à l'aise pour réaliser leur plein potentiel, quelles que soient leurs différences, et sont reconnus pour leurs contributions. Nous n'aurions tout simplement pas pu obtenir les excellents résultats que nous avons publiés cette année sans le travail acharné et le dévouement des employés de CEG, et j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous mes collègues de l'organisation pour leurs efforts continus.

Je tiens également à remercier nos courtiers et partenaires commerciaux, anciens et nouveaux, pour leur soutien. Nos relations solides nous ont permis d'aligner nos initiatives de croissance sur des stratégies de souscription spécifiques afin de générer des revenus supplémentaires et je suis impatient d'accroître encore notre engagement auprès des communautés de courtiers britanniques et européens au cours de l'année à venir.

Peter Kelaher

Directeur général

Le 2 April 2025

Rapport de gestion

31 décembre 2024

Événements économiques majeurs*Conflit Russie/Ukraine*

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Cette invasion s'est heurtée à la résistance ukrainienne et a créé une instabilité géopolitique importante entre les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe et la Russie. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe ont mis en œuvre un nombre important de sanctions économiques et politiques à l'encontre de particuliers, d'entreprises et de l'ensemble du système financier russe. Cependant, la société reste en bonne position pour réagir aux impacts du conflit. CEG continuera de surveiller la situation et de fournir des mises à jour aux parties prenantes au besoin.

Présentation de l'activité

Chubb est un leader mondial de l'assurance. Présente dans 54 pays et territoires, Chubb offre des contrats d'assurance Incendies, Accidents et Risques Divers aux particuliers et aux entreprises, des contrats d'assurance accidents aux particuliers, des complémentaires santé, des contrats de réassurance et d'assurances vie à un éventail de clients très diversifié.

Chubb évalue, assume et gère les risques avec discernement et discipline. La société se définit par son offre étendue de produits et de services, ses vastes capacités de distribution, sa solidité financière exceptionnelle et ses opérations locales à l'échelle mondiale. Elle gère les risques des deux côtés de son bilan en maintenant une discipline de souscription, en gérant les accumulations d'exposition et en investissant les actifs de manière prudente.

Les principales compagnies d'assurance opérationnelles de Chubb conservent les notes de solidité financière de « AA » par Standard & Poor's et de « A++ » par A.M. Best.

CEG est l'une des principales compagnies d'assurance et de réassurance commerciales d'Europe et exploite une activité de souscription prospère au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale. Il s'agit d'un contributeur majeur de Chubb, générant environ 12 % des primes émises brutes souscrite du groupe en 2024.

CEG a son siège à Paris et possède des succursales au Royaume-Uni et en Europe. Elle est agréée et réglementée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR »). CEG détient des autorisations transfrontalières dans l'ensemble de l'Espace économique européen et exerce ses activités sous le contrôle de l'ACPR. Au Royaume-Uni, CEG est agréée par la Prudential Regulation Authority et soumise à une réglementation limitée. CEG est également une compagnie d'assurance et de réassurance de risques professionnels spécifiques (*surplus lines*) qui figure sur la « liste blanche » aux États-Unis, ce qui l'autorise à souscrire des contrats d'assurance de risques professionnels spécifiques dans tous les États et territoires américains. Divers canaux de distribution permettent d'accéder aux activités commerciales et l'entreprise entretient des relations étroites avec le milieu des courtiers, ses partenaires commerciaux et les marchés directs.

La société propose à ses clients un large éventail de solutions d'assurance et de gestion des risques qui couvrent les classes Incendies, Accidents et Risques Divers (IARD), Accident et Santé (A&S) et de lignes personnelles, avec des polices principalement souscrites aux noms de « Chubb Europe », « Chubb Global Markets » et « Chubb Tempest Re », qui tirent parti du caractère distinctif et de la notoriété de la marque Chubb et reflètent les solides plateformes d'assurance, la réputation, les compétences, les notes de solidité financière et la cohérence de la philosophie de gestion de la société.

Les activités IARD fournissent des solutions d'assurance axées sur la clientèle ainsi que des services de gestion des risques et d'ingénierie à une gamme d'entreprises multinationales, grandes, moyennes et petites, au Royaume-Uni et en Europe, avec des produits couvrant les risques liés aux biens, aux dommages primaires et excédentaires, aux lignes financières, aux cyber-risques, aux cautions, au fret maritime, à l'environnement et à la construction.

La division A&S propose une gamme de produits A&S et voyages, offrant des avantages et des services aux particuliers, aux groupes d'employés et aux groupes d'affinités dans toute l'Europe. Dans certains cas, ces produits sont conditionnés sous d'autres marques ou font partie de produits d'un autre prestataire. Une gamme de produits d'assurance individuelle contre les accidents et la maladie, y compris l'invalidité de courte durée,

Rapport de gestion

31 décembre 2024

l'état critique et l'hospitalisation/la récupération, est également proposée dans un certain nombre de pays européens.

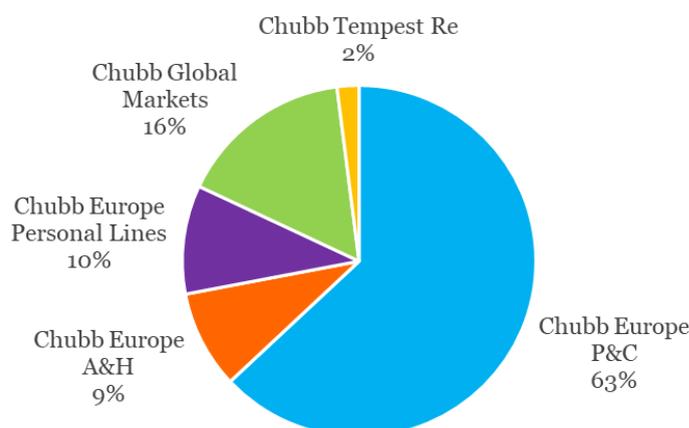
Les lignes personnelles comprennent les Lignes personnelles spécialisées (« SPL »), qui proposent des solutions d'assurance innovantes et des capacités de traitement des sinistres de pointe pour les partenariats d'affinité, notamment les opérateurs de réseaux mobiles et les opticiens, afin d'offrir à leurs clients une protection de leurs appareils mobiles, lunettes et aides auditives. Chubb propose également, au sein de sa division Services de risque personnel (« PRS »), une couverture d'assurance, principalement une assurance automobile, une assurance habitation et des contenus, y compris des collections de bijoux et d'œuvres d'art, aux particuliers et aux familles prospères.

Chubb Global Markets (« CGM ») est l'activité de souscription internationale spécialisée du groupe. Grâce à ses capacités de distribution parallèles, les produits de souscription peuvent être proposés à la fois par l'intermédiaire de CEG et de Lloyd's Syndicate 2488, gérés par Chubb Underwriting Agencies Limited. La gamme de produits de CGM comprend des solutions sur mesure pour les risques aéronautiques, énergétiques, financiers, maritimes, immobiliers, politiques et les risques d'assurance des lignes excédentaires.

Chubb Tempest Re International souscrit une couverture de réassurance traditionnelle et non traditionnelle, y compris, mais sans s'y limiter, la réassurance de biens, de catastrophes immobilières, de dommages et de traités spécialisés, aux compagnies d'assurance du monde entier. Les produits sont principalement proposés par le biais de CEG. Chubb Tempest Re International souscrit la réassurance sur une base proportionnelle et sur une base excédentaire.

CEG bénéficie de fonctions de support complètes et pleinement intégrées couvrant les sinistres, la finance et l'actuariat, la gestion des risques, le service juridique et de conformité, les ressources humaines, les opérations et l'informatique. Certaines des fonctions de support sont externalisées auprès de prestataires de services tiers spécialisés et certaines de leurs prestations sont exécutées en dehors du Royaume-Uni.

La répartition des primes brutes souscrites 2024 par unité opérationnelle est illustrée ci-dessous :



Rapport de gestion

31 décembre 2024

La répartition des primes émises brutes et des primes émises nettes 2024 par les principaux pays est illustrée ci-dessous :

Pays	2024	2024	2023	2023
	Primes émises brutes en milliers €	Primes émises nettes en milliers €	Primes émises brutes en milliers €	Primes émises nettes en milliers €
Royaume-Uni	3 477 796	1 781 128	3 180 944	1 784 031
France	1 016 275	573 553	900 485	510 072
Allemagne	563 300	305 580	477 661	254 561
Italie	385 863	274 421	364 023	270 987
Pays-Bas	378 018	231 429	361 404	237 377
Espagne	375 190	212 505	341 822	204 584
Irlande	234 688	91 491	236 277	110 846
Suède	105 147	51 165	84 714	43 517
Turquie	45 767	18 446	68 496	37 271
Autres	533 663	324 384	483 788	297 277
Total	7 115 707	3 864 102	6 499 614	3 750 525

Rapport de gestion

31 décembre 2024

Présentation des états financiers

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 portant application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et aux opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif à l'actif et aux annexes, en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Résultats et performance

2024 a dégagé un résultat d'exploitation avant impôt de 908,1 M€ et un ratio combiné de 83,9 %. Un résumé des résultats financiers déclarés est présenté dans le tableau suivant.

en millions €	2024	2023
Primes émises brutes	7 115,7	6 499,6
Primes émises nettes	3 864,1	3 750,5
Primes nettes acquises	3 680,2	3 594,6
Pertes encourues	1 780,3	1 399,3
Charges d'exploitation	1 307,7	1 218,1
Bénéfice technique	806,1	1 047,2
Rendement des investissements	104,1	37,7
Autres produits/(charges) net(te)s	(2,1)	(2,4)
Résultat net avant impôt	908,1	1 082,4
Ratio combiné %	83,9 %	72,8 %

CEG a souscrit 7 115,7 M€ de primes brutes souscrites au cours de l'exercice, soit une hausse de 9,5 % par rapport aux 6 499,6 M€ enregistrés fin 2023, grâce à la bonne exécution de nos stratégies de souscription, de nos capacités de service et de nos initiatives de distribution. Les primes nettes souscrites de l'exercice ont augmenté de 3,0 %, passant à 3 864,1 M€ contre 3 750,5 M€ l'exercice précédent.

La société a enregistré un bénéfice technique de 806,1 M€ et un ratio combiné associé de 83,9 %. Le résultat a bénéficié de dégagements de réserves sur exercices antérieurs de 135,8 M€. Les pertes nettes de catastrophe liées à une série d'événements, mais principalement à des tempêtes au Royaume-Uni et en Europe, se sont élevées à 25,4 M€, bien dans les tolérances et les attentes de la société en matière de risque. Les rendements nets des investissements se sont élevés à 104,1 M€ et ont contribué à un résultat avant impôt de la société de 908,1 M€.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice après impôt de 680,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 au compte « Autres réserves ».

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

2022	450 M€
2023	660 M€
2024	750 M€

Rapport de gestion

31 décembre 2024

Il est proposé de verser aux actionnaires un dividende de 680 M€ provenant des Autres réserves, 0,759 € par action.

Résultats financiers de la société au cours des dernières années

I - Situation financière à la clôture	2024	2023	2022	2021	2020
Capital social (en euros)	896 176 662	896 176 662	896 176 662	896 176 662	896 176 662
Nombre d'actions ordinaires existantes	896 176 662	896 176 662	896 176 662	896 176 662	896 176 662
II - Résultat des opérations réelles (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes (net de réassurance)	3 864 103	3 750 525	3 560 670	3 228 930	2 723 807
Résultat technique avant impôt	806 137	1 047 171	783 320	761 092	329 615
Résultat avant impôt (perte)	908 080	1 082 449	907 558	868 912	117 681
Impôts sur les sociétés	-227 426	-269 361	-222 376	-212 093	54 785
Bénéfice après impôts	680 654	813 088	685 182	656 818	62 825
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III - Résultat par action					
Résultat après impôt (en milliers d'euros)	680 654	813 088	685 182	656 818	62 825
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,759	0,736	0,457	0,502	7 0,811
IV - Personnel					
Nombre moyen d'employés	4 009	3 888	3 805	3 604	3 586
Tableau de paie (en milliers d'euros)	329 852	310 184	285 391	270 972	263 902
Avantages au personnel (en milliers d'euros)	141 419	121 566	122 821	110 962	101 555

Stratégie de souscription

CEG jouit d'un savoir-faire reconnu en matière de risque, adopte une approche disciplinée en matière de souscription et s'engage pleinement à satisfaire les besoins de ses clients en matière d'assurance. La société vise à poursuivre une croissance rentable en mettant l'accent sur la réalisation de performances optimales en matière de souscription, l'innovation en matière de produits, la distribution et le service, et la pertinence continue aux yeux des clients et des courtiers. CEG se distingue par sa présence régionale, qui fournit aux courtiers et aux clients un accès rapide aux décideurs de CEG, tout en garantissant le respect des exigences réglementaires et fiscales locales.

La stratégie de CEG se concentre sur une philosophie de souscription établie qui imprègne l'activité. Bien qu'ils s'efforcent de générer une croissance du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre, les souscripteurs sont tout à fait prêts à réduire les volumes si nécessaire afin de maintenir un bénéfice technique. Grâce à ses compétences en matière de souscription et à ses stratégies de marketing ciblées, CEG vise à générer de la croissance dans les domaines où les marges de souscription ajustées du risque sont favorables et à obtenir de meilleures conditions ou à réduire l'activité là où elles ne le sont pas.

La société s'efforce d'offrir des niveaux de service de qualité optimale dans tous les aspects de ses activités, du traitement des contrats à la gestion des risques et au traitement des sinistres. CEG continue d'investir dans la technologie pour améliorer son efficacité opérationnelle, le soutien apporté aux souscripteurs et ses interfaces courtiers.

La société s'engage à protéger et préserver son capital et applique une stratégie d'investissement prudente, en maintenant l'accent sur la gestion des flux de trésorerie et des liquidités afin de garantir sa position à long terme sur le marché de l'assurance.

Environnement de notation

L'adéquation globale des prix en 2024 est restée forte, bien que les réductions de taux soient devenues de plus en plus fréquentes au fil de l'année, aussi bien sur les marchés de gros que sur les marchés de détail.

Rapport de gestion

31 décembre 2024

Après plusieurs années de hausse des taux, le marché de gros londonien montre des signes de ralentissement, principalement sous l'effet de l'augmentation des niveaux d'activité des concurrents et de nouvelles capacités. L'évolution globale des taux sur le portefeuille de renouvellement de CGM a été négative de 1,5 %, la plupart des lignes de produits de base enregistrant de faibles réductions à un chiffre sur les renouvellements.

Une concurrence accrue a également été observée sur les marchés de détail, bien que les prix soient restés relativement stables et que les conditions générales aient globalement bien résisté. L'acquisition de nouvelles activités, en particulier dans la région UKI, est devenue de plus en plus difficile, mais la rétention est restée forte. Les prix IARD ont été légèrement négatifs dans toutes les régions, les réductions de taux, principalement dans les lignes financières et les cyber-risques, ayant été atténuées par des prix toujours positifs dans la plupart des autres lignes de base.

Moteurs de croissance et de rentabilité

CEG souscrit des activités au Royaume-Uni, en Europe continentale, aux États-Unis et à l'international, principalement en euros, en livres sterling et en dollars américains. À des fins comptables et dans le cadre du présent rapport, les résultats d'exploitation de l'entreprise sont présentés en euros.

Les primes brutes souscrites de CEG pour 2024, d'un montant de 7 115,7 millions d'euros, étaient 9,5 % supérieures aux 6 499,6 millions d'euros enregistrés à la fin de l'exercice 2023, grâce à la croissance du chiffre d'affaires de l'activité IARD de détail, ce qui reflète une forte rétention et une activité accrue de soumission, les clients continuant de reconnaître la qualité de la distribution, de l'offre de produits et des capacités de service de Chubb.

CEG achète de la réassurance pour atténuer l'impact des événements majeurs et une fréquence excessive de sinistres moins importants. Un certain nombre des programmes de réassurance mis en œuvre par CEG en 2024 concernaient une société de Chubb, Chubb Tempest Reinsurance Ltd. CEG bénéficie également, en particulier pour les expositions aux catastrophes aux États-Unis et dans le monde, de programmes de réassurance partagés avec d'autres entités de Chubb, dont Syndicate 2488 chez Lloyd's. Ces dispositifs se traduisent par une augmentation du pouvoir d'achat de réassurance de Chubb, qui bénéficie in fine à toutes les filiales, y compris CEG. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la stratégie d'achat de réassurance de la société en 2024.

L'exposition de CEG à des sinistres importants est gérée par le respect de directives claires en matière de gestion des risques et de souscription ainsi que par le recours à la protection de la réassurance et à une modélisation et une analyse sophistiquées. Les pertes liées aux catastrophes de 25,4 M€ nettes de recouvrements de réassurance étaient largement dans les limites de tolérance au risque et ont été plus que compensées par des reprises de provisions de la période précédente de 135,8 M€, principalement dans l'IARD de détail. Le ratio de sinistralité de l'année d'accident en cours 2024, hors pertes liées aux catastrophes naturelles et évolution de la période précédente, s'établit à 51,4 % (2023 : 48,7 %) démontrant la qualité durable de l'activité sous-jacente de CEG.

Rapport d'investissement*Stratégie d'investissement*

CEG poursuit une stratégie d'investissement prudente en constituant des portefeuilles extrêmement liquides, diversifiés et de grande qualité gérés par des experts indépendants. Des directives de placement détaillées sont établies par le groupe Chubb pour chaque portefeuille sous gestion, y compris des indices de référence personnalisés par rapport auxquels les performances des gestionnaires sont évaluées.

CEG gère de manière active quatre portefeuilles d'obligations Investment Grade, dont les principales devises sont la livre sterling, l'euro et le dollar US. Un autre portefeuille passif est maintenu en Suisse pour répondre aux exigences locales de solvabilité. CEG alloue également une proportion limitée de fonds disponibles à l'investissement dans des stratégies alternatives. Ces stratégies alternatives comprennent les obligations à haut rendement, les prêts bancaires syndiqués, les prêts privés et le capital-investissement. CEG conserve également des dépôts bancaires fixes en Turquie afin de satisfaire aux exigences locales de solvabilité.

Rapport de gestion

31 décembre 2024

À la fin de l'année 2024, les fonds alloués aux stratégies alternatives représentaient 22 % des portefeuilles d'investissement de CEG, dans les limites établies. La majorité des investissements de CEG ont continué d'être alloués à des portefeuilles de haute qualité, diversifiés, gérés activement et exposés à un large éventail de secteurs.

La répartition approximative des portefeuilles d'investissement de CEG est de 30 % en livres sterling, 37 % en euros et 33 % en dollars américains.

Revue des marchés financiers

L'économie mondiale a été confrontée à divers obstacles en 2024, tels que les pressions inflationnistes, les tensions géopolitiques et les ajustements structurels, ce qui a nécessité une vigilance accrue de la part des banques centrales et des institutions financières.

L'économie américaine a connu une croissance modérée en 2024 de 2,8 %, tirée par les dépenses de consommation, les avancées technologiques et un marché du travail résilient. En 2024, la Réserve fédérale (Fed) est restée déterminée à équilibrer son double mandat de promotion du plein emploi et de maintien des prix stables. Compte tenu de l'atténuation des pressions inflationnistes après les hausses persistantes des années précédentes, la Fed a adopté une approche plus prudente en matière d'ajustement des taux d'intérêt. L'accent a été mis sur le suivi étroit des indicateurs économiques et sur la prise de décisions fondées sur des données afin d'éviter une surchauffe tout en soutenant une croissance durable. L'inflation aux États-Unis a montré des signes de modération, diminuant à 2,9 % fin 2024, et le marché du travail est resté résilient, avec un taux de chômage de 4,1 % en fin d'année. La Fed a abaissé ses taux à trois reprises en fin d'année pour terminer l'année dans une fourchette cible de 4,25 % à 4,5 %. Toutefois, après la victoire électorale des Républicains en novembre, la trajectoire des taux d'intérêt est devenue moins évidente. En effet, la mise en place d'importants droits de douane et de fortes baisses d'impôts pourrait avoir un impact sur l'inflation et l'activité de la Fed.

La croissance est restée difficile au Royaume-Uni en 2024, le PIB n'ayant progressé que de 0,8 % sous l'effet des perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement et des ajustements du marché du travail suite au Brexit. La Banque d'Angleterre (BoE) a maintenu une politique monétaire vigilante en 2024, avec un calibrage prudent des taux visant à soutenir la croissance économique tout en évitant une inflation galopante. Malgré une certaine volatilité, les taux d'inflation ont commencé à se stabiliser vers la fin de l'année, avec un IPC à 2,5 %. Le marché du travail britannique a montré quelques signes de reprise, avec un taux de chômage de 4,4 % et une participation accrue de la main-d'œuvre. Toutefois, les marchés sont restés pessimistes quant aux perspectives d'accélération de la croissance à court terme compte tenu de l'augmentation de la charge fiscale annoncée dans le cadre du budget d'automne du gouvernement britannique. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a abaissé ses taux de 5,25 % à 4,75 % au cours de l'année.

La zone euro a connu une croissance modérée en 2024, le PIB ayant progressé globalement de 0,7 %. Toutefois, les disparités régionales et les niveaux élevés de dette publique dans certains États membres ont nécessité une gestion prudente pour assurer un progrès économique cohérent. L'accent mis sur la durabilité et l'innovation est resté crucial pour stimuler la croissance à long terme, avec des investissements substantiels dirigés vers les énergies renouvelables et le numérique. La Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi sa politique monétaire accommodante en 2024, avec l'objectif de stimuler la croissance et d'atteindre son objectif d'inflation, en particulier face aux chocs externes potentiels et aux défis structurels au sein de la zone euro. Ces efforts ont permis d'ancrer les anticipations d'inflation, le taux d'inflation moyen étant tombé à 2,4 % en 2024. La BCE a réduit ses taux de 1 % au cours de l'année, à 3 % à la fin de l'année, ce qui a facilité l'accès au crédit et soutenu l'investissement dans l'ensemble du bloc. Le marché du travail a toutefois affiché une situation mitigée : certains États membres ont enregistré une forte croissance de l'emploi tandis que d'autres ont été confrontés à des taux de chômage plus élevés.

Performance des investissements

Les rendements des titres Investment Grade ont faiblement augmenté en 2024, à l'exception des obligations d'entreprise en euro, mais les performances sur l'année ont été globalement positives. Les performances des actifs alternatifs, notamment les obligations à haut rendement, les prêts bancaires et les prêts privés, ont produit de bons résultats en 2024.

Rapport de gestion31 décembre 2024

En décembre, les portefeuilles des obligations Investment Grade et à haut rendement en USD gérés par Western Asset Management Company ont été transférés à d'autres sociétés d'investissement existantes de CEG. Le portefeuille Investment Grade a été transféré à Blackrock et le portefeuille à haut rendement, à Oaktree.

Dans l'ensemble, CEG a généré un rendement total positif de 3,8 % en 2024 sur les soldes disponibles à l'investissement. Pour les portefeuilles Investment Grade, les performances ont varié selon le gestionnaire. Elles ont atteint en moyenne 3,9 % pour l'euro, 2,9 % pour la livre sterling et 2,5 % pour le dollar américain.

Les actifs d'investissement alternatifs de CEG, qui représentent environ 22 % du portefeuille total, ont produit de bons résultats. L'allocation aux prêts privés et aux participations dans le capital-investissement a généré des performances totales positives de 13,7 % en EUR et 10,3 % en GBP, tandis que le portefeuille de prêts bancaires a généré une performance totale de 8,4 %. Le portefeuille d'obligations à haut rendement de catégorie supérieure en dollars US de CEG a généré une performance positive de 7,5 %, et le portefeuille de prêts illiquides libellés en euros a enregistré une performance positive de 8,8 %.

Situation financière

Capital

CEG maintient une structure de capital efficace, cohérente avec le profil de risque de la société, qui tient dûment compte de l'environnement réglementaire et de marché pertinent pour ses opérations commerciales.

La société évalue ses propres besoins en fonds propres sur la base d'une mesure détaillée des risques, dans le but de maintenir une solidité financière et une adéquation des fonds propres suffisantes pour soutenir les objectifs commerciaux et répondre aux exigences des assurés, des régulateurs et des agences de notation, tout en conservant une flexibilité financière en assurant la liquidité.

CEG évalue son profil de risque et ses propres exigences de fonds propres à l'aide d'un modèle interne développé pour répondre aux exigences de Solvabilité II. Le modèle interne s'appuie sur un cadre solide de validation et de gouvernance qui garantit sa pertinence continue et est affiné pour refléter l'expérience de CEG, les changements dans le profil de risque et les progrès des méthodologies de modélisation. À partir de 2021, CEG a obtenu l'approbation du régulateur pour utiliser son modèle interne pour définir son capital de solvabilité requis réglementaire.

Au 31 décembre 2024, la société disposait d'un capital de solvabilité requis en modèle interne de 1 586M€ et de ressources en fonds propres éligibles sous Solvabilité II de 3 223 M€. Le ratio de solvabilité réglementaire de la société s'élevait donc à 203 %.

Notations

CEG possède une notation de solidité financière de « A++ » de la part de A.M. Best et « AA » de la part de Standard & Poor's (« S&P »). Les deux notes sont assorties d'une perspective stable.

Conformité

Le respect de la réglementation, des normes juridiques et éthiques est une priorité élevée pour Chubb et CEG, et la fonction de conformité joue un rôle de supervision important à cet égard. Une déclaration annuelle du Code de conduite de Chubb est exigée de tous les employés et administrateurs.

En tant que filiale importante de Chubb Limited, société cotée aux États-Unis, l'environnement de contrôle financier dans lequel sont établis les états financiers selon les normes comptables américaines est soumis aux exigences de la législation américaine Sarbanes-Oxley. CEG a formalisé la documentation et testé les contrôles pour permettre à Chubb Limited de satisfaire aux exigences de la législation.

CEG s'engage également à remplir ses autres obligations en matière de conformité, y compris le respect des politiques axées sur le client, conformément aux principes réglementaires, et utilise divers indicateurs pour évaluer sa performance.

Rapport de gestion31 décembre 2024

La société emploie une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée pour gérer ses responsabilités en matière de réglementation et de conformité et vise à fonctionner selon des normes élevées. CEG reconnaît et apprécie ses relations avec les régulateurs de chacune de ses juridictions et engage un dialogue et une communication ouverts pour traiter et résoudre tout problème.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la clôture nécessitant un ajustement ou une divulgation dans les états financiers.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(Tableau prévu au I de l'article D.
441-4)

Conformément à la circulaire FFA du 22 mai 2017, les délais fournisseurs présentés ci-dessous n'incluent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

		Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Echéances de retard						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Aucun					Aucun
Montant total TTC des factures concernées						
Pourcentage du total des achats de l'année						
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues		0				
Montant total des factures exclues TTC		0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Pas de calcul tardif, Factures payées comptant					

		Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Echéances de retard						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Aucun					Aucun
Montant total TTC des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues		0				
Montant total des factures exclues TTC		0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L 441-6					

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration présente dans la présente section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Gouvernance

CEG dispose d'un cadre de gouvernance d'entreprise documenté, dont l'objectif est d'exercer une surveillance et un contrôle sur la gestion de l'activité.

CEG exerce ses activités sous le contrôle de l'ACPR et conformément au droit français.

Le Conseil se réunit sur une base trimestrielle et à des fins spécifiques pour s'acquitter de ses responsabilités. En 2024, le Conseil s'est réuni dix fois. Les questions réservées au Conseil sont de déterminer la stratégie de l'entreprise et de superviser sa mise en œuvre, de surveiller les intérêts des principales parties prenantes et de maintenir une gouvernance saine via la supervision de structures de gestion solides, y compris le suivi stratégique, des risques et des contrôles.

La composition du Conseil fait l'objet d'un examen continu afin de s'assurer que la composition et l'expertise disponible restent adaptées aux besoins actuels de la société. Au 31 décembre 2024, le Conseil était composé de sept administrateurs non exécutifs, dont Lord Turner en tant que Président indépendant, et de trois administrateurs exécutifs. Le Conseil d'administration a renouvelé les mandats spécifiques des administrateurs existants pour une nouvelle période de six ans en avril 2024 à la suite du renouvellement de leur mandat par les actionnaires. Madame Karen Briggs a été nommée administratrice non exécutive supplémentaire par les actionnaires le 26 septembre 2024. Les opérations courantes de la société sont sous la direction du Directeur général et des éventuels Directeurs généraux adjoints qui peuvent être nommés ; ceux-ci sont autorisés par le Conseil, conformément au Code de commerce, à représenter la société dans tous ses rapports avec les tiers. En vertu des exigences françaises, il doit y avoir au moins un directeur général adjoint, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit également membre du Conseil. Sara Mitchell était la directrice générale jusqu'au 10 septembre 2024. Elle a été remplacée par Peter Kelaher à la réception de son approbation réglementaire à compter du 19 décembre 2024. Dans l'intervalle, le Conseil a nommé Benoit Chasseguet, actuel Directeur général adjoint, en qualité de Directeur général par intérim. Au 31 décembre 2024, il y a deux Directeurs généraux adjoints, Benoit Chasseguet et Mark Roberts, tous deux membres du Conseil.

Outre ces changements au sein du Conseil d'administration et les changements apportés au personnel clé, les principales activités non courantes du Conseil d'administration au cours de l'exercice ont inclus, i) la recommandation de paiements de dividendes aux actionnaires et la convocation d'assemblées générales en avril et septembre 2024, ii) des changements dans l'environnement opérationnel, y compris l'intensification de la concurrence sur le marché et les pressions sur les taux, iii) des propositions pour la succursale britannique de la société pour gérer ses passifs au titre du Financial Services Compensation Scheme au Royaume-Uni, iv) la délégation de pouvoir au Directeur général pour accorder des garanties de contrepartie différée en vertu de l'article L.224-35 alinéa 4 du Code de commerce français en relation avec l'activité de cautionnement entreprise par la société et v) les réponses aux examens réglementaires, y compris l'examen par l'ACPR des réclamations, des provisions et des rapports financiers de la société. Il a également examiné et accepté la demande auprès de l'ACPR de mettre à jour le modèle interne de la société, les modifications apportées aux politiques et cadres du Conseil, aux déclarations d'appétence au risque, aux accords relatifs à l'externalisation du service client, ainsi que le changement concernant le siège social de Londres et l'extension de son accord de prêt intragroupe avec Chubb Services UK Limited. Le Conseil a terminé son examen annuel de la gouvernance, confirmant que les dispositions étaient toujours appropriées. Au cours de l'année, des changements ont été apportés aux lignes de reporting de certaines fonctions et instances de gouvernance afin de limiter les doublons.

Le Conseil a reçu des rapports réguliers sur l'état des résultats de l'activité, les plans d'activité et de fonction, les ressources, l'évolution des environnements de risque et réglementaire, la conduite des consommateurs, la conformité réglementaire, les contrôles de souscription, les questions actuarielles et de solvabilité. Une réunion annuelle est consacrée à la stratégie commerciale de la société.

En tant que SE, la société est tenue de tenir des assemblées générales pour ses actionnaires et au cours de l'année 2024, une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 avril 2024. Les actionnaires ont décidé d'approuver les comptes annuels 2023, les conventions réglementées, la distribution d'un dividende et le renouvellement des membres du Conseil pour six années supplémentaires. Une deuxième assemblée des actionnaires s'est tenue le 26 septembre 2024 pour approuver un deuxième et dernier acompte sur dividende au titre de

l'exercice clos en 2023 et la nomination de Karen Briggs en qualité d'administratrice supplémentaire. Une troisième assemblée des actionnaires s'est tenue le 16 décembre 2024 pour approuver la nomination de Peter Kelaher en qualité d'administrateur supplémentaire. Les élus du Comité d'entreprise français ont été invités à participer à toutes les assemblées du Conseil et des actionnaires au cours de l'année 2024. Le Conseil a reçu des rapports réguliers sur l'état d'avancement des résultats de l'activité, les plans d'activité et de fonction, les ressources, l'évolution des environnements de risque et réglementaire, sur la conduite des consommateurs, la conformité réglementaire, la résilience, les contrôles de souscription, les questions actuarielles et de solvabilité. En outre, le Conseil d'administration a mené huit analyses approfondies sur une variété de sujets, y compris le respect des exigences réglementaires de l'entreprise en matière de résilience, la diversité, l'équité et l'inclusion et l'externalisation. Les autres sujets couverts par ces analyses sont la qualité des données et les mesures prises pour répondre à l'avis de l'ACPR sur la qualité des données, les produits et l'approche Climate+ de Chubb, la gestion des sinistres et des réclamations, la modélisation des catastrophes, et les investissements.

Le Conseil a délégué un certain nombre de sujets à des comités.

Le **Comité d'audit et des risques** (le « Comité ») se compose des sept administrateurs non exécutifs, et ses responsabilités sont définies dans le Règlement intérieur de la société. Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2024.

Le Comité a examiné et formulé des recommandations au Conseil d'administration sur des domaines tels que la validation des calculs de solvabilité, les contrôles internes, l'information financière, les questions actuarielles, l'audit externe et la nomination de Pricewaterhouse Audit en tant qu'auditeur de durabilité de la société. En outre, il a supervisé et conseillé le Conseil d'administration sur les expositions aux risques émergents, y compris le risque lié aux tiers et le risque lié à la consommation. Il a examiné les mises à jour du cadre de gestion des risques et des questions de solvabilité et de capital. Il a également veillé à ce que les risques et les contrôles de l'activité soient enregistrés et surveillés.

Le Comité a reçu des rapports trimestriels des fonctions conformité, conduite, gestion des risques, actuariat, finance et audit interne. D'autres rapports réguliers comprenaient des mises à jour sur les indicateurs d'évaluation interne du risque et de la solvabilité de la société, ce qui contribue à fournir une vue d'ensemble indépendante de l'évaluation du risque par la direction.

En ce qui concerne le processus d'audit externe, le Comité a surveillé la nature et l'étendue des travaux d'audit des états financiers statutaires et des autres exigences de rapport externe. Le Comité a reçu des rapports réguliers du commissaire aux comptes et le Président du Comité et le Président du Conseil ont rencontré régulièrement le commissaire aux comptes sans la présence de la direction. L'auditeur externe a fourni des mises à jour sur les nouvelles exigences en vertu de la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, en vertu desquelles la société serait tenue de publier, en 2025, des informations au titre de l'exercice clos en 2024.

Dans le cas de la fonction d'audit interne, le rôle du Comité consistait à convenir et à surveiller, en collaboration avec la fonction d'audit du groupe, la nature et l'étendue des travaux à réaliser par l'équipe d'audit interne et la disponibilité de ressources suffisantes. Le Comité a reçu des rapports réguliers de l'audit interne et le Président du Comité et le Président du Conseil ont rencontré régulièrement le Responsable de l'audit interne sans la présence de la direction. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration l'approbation de Luca Braghieri en tant que titulaire de la fonction senior en remplacement de Robert Lamprey au cours de l'année 2024.

En outre, les administrateurs non exécutifs indépendants ont rencontré le Directeur des risques sans la présence de la direction.

Le rôle du Comité vise à fournir au Conseil et à la direction du groupe Chubb l'assurance que les systèmes de contrôle interne, jugés appropriés par la direction pour une gestion prudente de l'activité, fonctionnaient comme prévu. À tout moment, le Comité est tenu de remettre en question tout aspect de ces processus qu'il considère comme une pratique faible ou mauvaise.

Au cours de l'année 2024, le Comité a notamment examiné (i) les contrôles et les déficiences en vertu de Sarbanes Oxley, (ii) l'application réglementaire de la succursale britannique et le plan d'urgence de la Société pour atténuer la taille de la succursale britannique et la proximité de ses passifs par rapport à la limite du Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni, (iii) l'impact du changement climatique et la manière dont la société respectait ses exigences environnementales, sociales et de gouvernance, et (iv) le

respect des exigences de résilience de la société, en particulier du Day 2 Consumer Duty et du Digital Operational Resilience Act (« DORA »). Le comité des risques de souscription rapporte trimestriellement au Comité, et le comité de pilotage de la gouvernance des données rapporte également au Comité.

Le **Comité de direction** de la société supervise la gestion quotidienne des opérations commerciales et de la performance et assiste le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints dans la supervision des stratégies opérationnelles et des décisions décidées par le Conseil. Ce comité a pour objet d'assister le Directeur général dans l'exercice de ses missions en matière de suivi des délégations. Au cours de l'année 2024, il s'est réuni tous les trimestres sur une base formelle. Le Comité de direction est également responsable du pilotage des activités des fonctions support, des réseaux d'agences, des groupes de pilotage clés et des comités de soutien qui font partie de la gouvernance de la société. Il s'agit notamment de la gouvernance de la cybersécurité, de l'examen des pouvoirs délégués, du capital financier et du crédit, des réserves, des investissements, du pilotage du modèle interne, du pilotage informatique et de la conduite des tiers. Début 2024, un comité de gestion opérationnelle/informatique des tiers a été mis en place, rattaché au Comité de direction pour soutenir la mise en œuvre de DORA. Il a ensuite été dissous.

Le Groupe de gestion de la Succursale britannique de la Société est un comité dédié à la supervision de la succursale britannique et dispose de deux sous-comités qui lui sont rattachés : le droit des consommateurs et le pilotage de la résilience opérationnelle. Le comité de surveillance des produits de l'UKI est devenu le comité des droits des consommateurs à la suite d'un examen des responsabilités et d'une mise à jour de ses attributions fin 2024. Des réunions formelles de la succursale britannique se tiennent tous les trimestres. Il existe également un forum du conseil de la succursale turque, un comité d'audit et des risques de la succursale turque et le Comité de supervision de la gestion italien. La composition et les responsabilités de chacun sont détaillées dans leur mandat.

CEG dispose d'un **Comité du Conseil chargé des affaires courantes** qui s'est réuni ponctuellement entre les réunions formelles du Conseil pour examiner l'autorisation de questions commerciales de nature administrative ou courante lorsque la documentation d'approbation est requise entre les réunions trimestrielles du Conseil et des Comités. Ses activités font l'objet d'un rapport lors de la prochaine réunion trimestrielle du Conseil.

Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024

Nom du Directeur	Nom de l'autre organisation	Rôle	Pays de constitution
Jonathan Adair Turner	Chubb Life Europe SE	Président et Administrateur	France
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Président et Administrateur	Royaume-Uni
	Commission de la transition énergétique	Président	Royaume-Uni
	Chambre des Lords	Membre indépendant	Royaume-Uni
	Institute for New Economic Thinking	Senior Fellow	États-Unis
	OakNorth Bank Limited	Président	Royaume-Uni
	ReNew Power	Administrateur	Inde
Karen Briggs	Watershed Technology Inc.	Membre du comité consultatif	Royaume-Uni
	Cobalt Data Centre 2 LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
	Eversheds International LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
	Cumberland House BPRP Property Fund	Membre LLP	Royaume-Uni
	Eversheds International LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
	Fenkle Street BPRP Property Fund LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
	Happold LLP	Administratrice	Royaume-Uni
	Imperial College London	Membre indépendant du Conseil	Royaume-Uni
	Invictus Games Foundation	Administratrice non exécutive et Trustee	Royaume-Uni
	Karen Briggs Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	London Luton Hotel BPRP Property Fund LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
Moor House BPRP Property Fund LLP	Membre LLP	Royaume-Uni	

	SMBC Bank International plc	Administratrice et Présidente du Comité d'audit	Royaume-Uni
	Vanquis Banking Group plc	Administratrice	Royaume-Uni
	Vanquis Banking Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	Waterloo Street BPRA Property Fund	Membre LLP	Royaume-Uni
Benoit Chasseguet	Chubb Life Europe SE	Administratrice	France
Miriam Connole	Chubb Life Europe SE	Administratrice	France
	Chubb International Investments Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administratrice	Royaume-Uni
David Furby	Chubb Life Europe SE	Administratrice	France
	Chubb European Holdings Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	Chubb Services UK Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	London Market Group	Administratrice	Royaume-Uni
Peter Kelaher	s.o.	-	-
Ken Koreyva	ACE INA Overseas Insurance Company Ltd.	Administratrice	Bermudes
	Chubb Bermuda Insurance Ltd.	Administratrice	Bermudes
	Chubb INA Overseas Insurance Company Ltd.	Administratrice	Bermudes
	Chubb Life Europe SE	Administrateur et Président du Comité d'audit et des risques	France
	Chubb Insurance (Switzerland) Limited	Administratrice	Suisse
	Chubb Reinsurance (Switzerland) Limited	Administratrice	Suisse
	Chubb Tempest Life Reinsurance Ltd.	Administratrice	Bermudes
	Chubb Tempest Reinsurance Ltd.	Administratrice	Bermudes
	Centre médical Shore Memorial, Somers Point, NJ	Administratrice	États-Unis – New Jersey
Sara Mitchell	Chubb Life Europe SE	Administratrice	France
Sian (Kate) Richards	Chubb Life Europe SE	Administratrice	France
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administratrice	Royaume-Uni
David (Mark) Roberts	Insurance Industry Charitable Foundation	s.o.	s.o.
Hilda Toh	s.o.	-	-

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et R.322-7 du Code des assurances

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 - 2e du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, la Société et ses filiales, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CEG, et, d'autre part, une autre société dont CEG détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations en cours et conclues à des conditions normales.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration (articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

Aucun

Modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration de CEG a décidé que les fonctions de Directeur général/Président seraient dissociées de celles de Président du Conseil d'administration. Ce choix de mode de gouvernance a été appliqué tout au long de l'exercice 2024.

BILAN**au 31 décembre 2024**

ACTIF (K€)	2024	2023
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège	0	0
2. Immobilisations incorporelles	135 195	130 861
3. Investissements :	7 158 363	7 074 900
3a. Terrains et constructions	0	0
3b. Parts dans des sociétés liées et dans des sociétés liées par des participations	0	0
3c. Autres investissements	7 158 363	7 074 900
3d. Créances sur espèces déposées chez les cédantes	0	0
4. Investissements représentant les provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	0	0
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	7 339 191	6 319 295
5a. Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 052 228	962 531
5d. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	6 226 421	5 295 574
5f. Provisions pour bonus et ristournes (non-vie)	0	0
5g. Provisions pour égalisation	0	0
5i. Autres provisions techniques (non-vie)	60 542	61 190
6. Créances	3 290 683	2 966 242
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe et de souscriptions de substitution	1 512 589	1 338 725
6aa. Primes restant à émettre	112 833	89 828
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe et de souscription de substitution	1 399 756	1 248 897
6b. Créances nées des opérations de réassurance et cessions de sous-secteurs	874 840	781 751
6c. Autres créances	903 254	845 766
6ca. Personnel	6 998	1 523
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	388	158
6cc. Débiteurs divers	895 868	844 085
6d. Capital appelé non versé	0	0
7. Autres actifs	423 009	334 987
7a. Immobilisations corporelles	69 621	34 155
7b. Comptes courants et trésorerie	353 388	300 832
7c. Actions ou certificats propres	0	0
8. Comptes de régularisation actif	501 773	420 063
8a. Intérêts courus et loyers	82 232	79 499
8b. Frais de vente reportés (Vie et non-vie)	323 727	259 321
8c. Autres comptes de régularisation actif	95 814	81 243

BILAN**au 31 décembre 2024**

TOTAL DES ACTIFS	18 848 214	17 246 348
PASSIF (K€)	2024	2023
1. Capitaux propres	2 933 960	3 003 306
1a. Capital social ou fonds d'établissement et capital complémentaire ou compte de liaison du siège	896 177	896 177
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Réserves de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	1 357 129	1 294 041
1e. Report à nouveau	0	0
1f. Résultat de l'exercice	680 654	813 088
2. Passifs subordnés	0	0
3. Provisions techniques brutes	13 692 588	12 138 909
3a. Provisions pour primes non acquises (non-vie)	2 852 285	2 548 720
3d. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	10 698 776	9 451 371
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0	0
3g. Réserve d'égalisation	66 831	64 037
3i. Autres provisions techniques (non-vie)	74 696	74 781
5. Provisions (hors techniques)	(5 441)	384
6. Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	11 913	10 809
7. Autres passifs :	2 189 956	2 062 397
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe et investissements de substitution	56 885	48 310
7b. Dettes nées des opérations de réassurance et cessions de substitution	626 599	751 098
7c. Obligations (y compris obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers les établissements de crédit	141 503	89 999
7e. Autres passifs :	1 364 969	1 172 990
7ea. Titres de créances	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec. Personnel	85 614	81 101
7ed. État, organismes sociaux et collectivités publiques	132 842	144 254
7ee. Créiteurs divers ou créanciers	1 146 513	947 635
8. Comptes de régularisation passif	25 238	30 543
TOTAL DU PASSIF	18 848 214	17 246 348

COMPTE DE RÉSULTAT
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Compte technique assurance non-vie (K€)	2024			2023
	Brut	Cessions et rétrocessions	Net	Net
1. Primes acquises :	6 866 271	3 186 099	3 680 172	3 594 570
1a. Primes	7 115 707	3 251 605	3 864 102	3 750 525
1b. Variation des provisions pour primes non	-249 436	-65 506	-183 930	-155 955
2. Produits des investissements affectés provenant de comptes non techniques	221 143		221 143	73 123
3. Autres produits techniques	0		0	0
4. Coût des sinistres :	-3 825 615	-2 045 305	-1 780 310	-1 399 253
4a. Avantages et charges payés	-2 772 337	-1 193 898	-1 578 439	-1 372 831
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-1 053 278	-851 407	-201 871	-26 422
5. Dotations aux autres provisions	85	648	-563	1 709
6. Quote-part de participation	0	0	0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	-1 636 014	-328 313	-1 307 701	-1 218 054
7a. Coûts d'acquisition	-1 431 868		-1 431 868	-1 325 871
7b. Frais de dossier	-204 146		-204 146	-193 376
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants suppléants		-328 313	328 313	301 193
8. Autres charges techniques	-6 604		-6 604	-4 924
9. Variation de la réserve d'égalisation	0		0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE ASSURANCE NON-VIE	1 619 266	813 129	806 137	1 047 171

COMPTE DE RÉSULTAT
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Compte non technique (K€)	2024	2023
1. Résultat technique assurance non-vie	806 137	1 047 171
3. Produits des Investissements :	447 194	330 920
3a. Produits des Investissements	305 267	280 970
3b. Autres produits des investissements	21 788	18 554
3c. Gains provenant de la réalisation des investissements	120 139	31 396
5. Frais d'investissement :	-121 984	-220 128
5a. Gestion interne et externe des investissements et frais financiers	-27 300	-23 003
5b. Autres frais d'investissement	0	-141
5c. Pertes résultant de la réalisation de investissements	-94 684	-196 984
6. Retour sur investissement transféré sur le compte technique non-vie	-221 143	-73 123
7. Autres produits non techniques	0	0
8. Autres frais non techniques	0	0
8a. Charges sociales	0	0
8b. Autres frais non techniques	0	0
9. Résultat exceptionnel	0	0
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Frais exceptionnels	0	0
9c. Correction d'erreur	0	0
10. Participation des salariés	-2 124	-2 391
11. Impôts sur le revenu	-227 426	-269 361
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	680 654	813 088

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2024

1- Principes et méthodes comptables

1.1 - Principes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Articles L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce, applicables aux compagnies d'assurance en application de l'article L.341.2 du Code des assurances, aux dispositions du Code des assurances.
- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 portant application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des compagnies d'assurance et aux opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif à l'actif et aux annexes, en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.
- Les montants figurant en commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.

1.2 - Dérogation aux Principes comptables et changement de présentation du Bilan

1.3 - Description des méthodes comptables

1.3.1 Opérations d'assurance non-vie

1.3.1.1 Primes et sinistres

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de ristournes et aux primes à émettre pour la part acquise au cours de l'exercice.

Les sinistres sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle ils se produisent et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

1.3.1.2 Provisions pour primes non acquises et provisions pour risques en cours (articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement ANC 2015-11, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

La provision pour primes non acquises correspond à la part des primes relative à la couverture du risque de l'exercice ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais administratifs et les frais d'acquisition attribuables à l'exercice) susceptibles de survenir après la clôture de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date est supérieur à la provision pour primes non acquises.

1.3.1.3 Provisions pour sinistres à payer (articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 4° du Code des assurances)

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

- **Provisions pour sinistres :**

Il s'agit des provisions correspondant à la valeur estimée des dépenses d'investissement et des coûts internes et externes nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris le capital de rente. Elles sont estimées de manière suffisamment prudente pour faire face à des évolutions défavorables.

Elles comprennent les provisions au cas par cas, les provisions pour sinistres inconnus, les provisions pour recours et les provisions pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres comprennent :

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**31 décembre 2024**

– les provisions pour sinistres connus*Provision pour sinistres à payer dossier par dossier*

Les dossiers de sinistres connus sont valorisés dossier par dossier par le gestionnaire de sinistres au coût réel estimé, en principal et accessoires compris. Pour certaines catégories de risques (Responsabilité Civile Matérielle, Dommages...), les dossiers sont ouverts sur la base d'un prix forfaitaire. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des nouveaux renseignements versés au dossier.

– provisions pour sinistres à payer non connus

Elles sont donc complétées par un ajustement technique estimé sur la base de méthodes statistiques telles que des triangles de développement et des analyses complémentaires afin d'obtenir le niveau final de provisions nécessaires.

– une provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés dans les années futures pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire concerné. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont présentés dans la charge « sinistres » de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

1.3.1.4 Frais d'acquisition (articles 151-1 du règlement ANC 2015-11 et L 113-15-2 du Code des assurances)

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la part des frais d'acquisition non imputable à l'exercice qui est comptabilisée en charge dans l'exercice, compte tenu de la durée résiduelle des contrats et de cinq exercices au maximum. Ils sont déterminés en appliquant, au montant des primes non acquises, le rapport entre les frais d'acquisition, comptabilisés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provisions pour annulations.

L'assiette des primes non acquises tient compte de la probabilité de résiliation visée à l'article L 113-15-2 du Code des assurances.

1.3.1.5 Dispositions d'égalisation (articles 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)

Cette provision est destinée à couvrir les charges exceptionnelles relatives à certains risques cycliques ou aléatoires (aléas climatiques et attentats). Les conditions de calcul sont fixées par l'article 2 de la loi 74-1114 ainsi que les décrets 75-768 et 86-741 et l'article 39 G du Code général des impôts.

Elle est affectée selon l'ordre d'ancienneté pour compenser les pertes techniques.

Les dotations annuelles qui ne sont pas absorbées par les pertes techniques nettes ultérieures sont réintégrées dans le résultat imposable au cours du onzième exercice suivant l'exercice au cours duquel l'affectation est effectuée.

1.3.1.6 Passifs des contrats de rentes

Les passifs liés aux contrats de rente représentent la valeur actuelle des passifs de la société pour les rentes et accessoires de rente.

Les provisions sont déterminées par le « prix de la rente euro » fixé par la table de mortalité TD 88/90 en utilisant un taux d'actualisation technique, représenté par un maximum de 60 % de la moyenne des 24 derniers mois du TME + 10 bp selon les modalités préconisées par l'ANC.

En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2024 pour ce type de rente est de 1,92 %.

Pour les pensions versées pour les accidents survenus à compter du 1^{er} janvier 2013 et dont le montant est revalorisé conformément à la loi 51-695 du 24 mai 1951 ou à la loi 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte.

1.3.2 Opérations de réassurance

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2024

1.3.2.1 Acceptations (article R 343-8 du Code des assurances)

La réassurance acceptée est comptabilisée dès réception des comptes transmis par les cédantes.

Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice font l'objet d'une estimation, afin de constater dans les comptes la situation la plus proche possible de la réalité des engagements de réassurance pris par Chubb. Cette méthode concerne la majorité des contrats souscrits au cours de l'exercice, voire de l'exercice précédent.

Les estimations des primes et commissions non perçues des cédantes à la date de clôture sont enregistrées en compte de résultat en contrepartie d'un compte d'actif.

Au total, les primes comptabilisées au cours de l'exercice (prime figurant dans les comptes reçus des cédantes et primes estimées) correspondent au montant estimé prévu lors de la souscription du contrat.

1.3.2.2 Transferts (articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)

Les cessions en réassurance sont comptabilisées selon les termes des différents traités.

1.3.2.3 Titres donnés en garantie par les réassureurs

Les titres nantis par les réassureurs sont inscrits au hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

1.3.3 Investissements

1.3.3.1 Frais d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation à la clôture de l'exercice

1.3.3.1.1 Titres à revenu fixe

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition, net des revenus courus à l'achat. La différence entre cette dernière et la valeur de remboursement est inscrite au compte de résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC n° 2015-11.

A la clôture de l'exercice, la valeur de réalisation estimée des titres à revenu fixe correspond à leur valeur de cotation au dernier jour de bourse de l'exercice ou à leur valeur de marché.

1.3.3.1.2 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors produits à recevoir.

Les titres non cotés comprennent les parts de sociétés liées ou avec lesquelles existe un lien de participation au sens des articles 330-1 et 330-2 du règlement 2015-11 qui définissent les sociétés liées et les liens de participation. Les autres actions sont classées avec les autres investissements non cotés.

Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les titres cotés et les titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur de marché qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour la société ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs d'Investissement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.3.3.2 Pertes de valeur

1.3.3.2.1 Titres à revenu fixe

– Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces engagements peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit avéré conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement 2015-11.

– Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Leur amortissement suit les règles des investissements cotés ou non cotés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**31 décembre 2024**

S'agissant des obligations R 343-10, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée en la comparant aux principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire à la notion de risque de crédit avéré conformément à l'article 123-7 du règlement 2015-11.

1.3.3.2.2 Investissements immobiliers, titres à revenu variable et autres investissements, autres que ceux représentatifs des provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte

En principe, une dépréciation est comptabilisée ligne à ligne si elle présente un caractère durable.

1.3.3.2.2.1 Investissements financiers non cotés

Cela inclut les participations dans les sociétés liées et les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une valorisation ligne à ligne tenant compte de la situation nette et des perspectives de la société. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

1.3.3.2.2.2 Investissements financiers cotés

Une provision pour dépréciation durable est constituée ligne à ligne si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement présente une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère à long terme de la perte latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne d'investissement à la date de clôture précédente ;
- dans le cas d'un investissement non immobilier, l'investissement a été constamment en situation de moins-value latente significative par rapport à sa valeur comptable sur les 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes ;
- il existe des indications objectives que, dans un avenir prévisible, la société ne sera pas en mesure de recouvrer tout ou partie de la valeur historique de l'investissement.

Le critère de dépréciation significative peut généralement être défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité observée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Elle s'applique également, sauf exception, aux actions européennes. Pour les autres titres, ce critère est adapté aux caractéristiques des investissements concernés, notamment en ce qui concerne les OPCVM et les titres non européens.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'une revue spécifique. En cas de dépréciation intrinsèque et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire, le cas échéant.

La valeur d'inventaire des investissements est déterminée en tenant compte de l'intention et de la capacité de la société à détenir les investissements pendant une période de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, si la société n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement l'investissement ;
- sur la base d'un montant recouvrable à la période de détention envisagée.

La société n'a pas utilisé d'estimation des montants recouvrables pour déterminer la valeur comptable des investissements. En conséquence, les titres considérés comme dépréciés font l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

1.3.3.2.2.3 Provisions pour risques liés aux engagements techniques

La provision pour risque de responsabilité destinée à couvrir les engagements en cas de moins-value globale sur les actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances est définie à l'article R 343-7 7° du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque de paiement sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par l'affectation de la provision pour risque de responsabilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2024

1.3.3.3 Revenus des investissements (article 337-7 du règlement 2015-11)

Les revenus des investissements comprennent les revenus des investissements financiers. Les autres produits des investissements comprennent les reprises de dépréciations sur actifs financiers (titres non cotés et créances financières notamment) et les produits sur différences de remboursement.

1.3.3.4 Dépenses d'investissement (Plan comptable article 322-1 de l'arrêté 2015-11)

Les frais de gestion financière comprennent les coûts par destination interne et externe correspondant au coût de gestion du service financier.

Les autres charges d'investissement concernent les dotations aux provisions sur actifs financiers.

1.3.3.5 Produits de cession d'actifs d'investissement

Les plus ou moins-values de cession de titres sont enregistrées au compte de résultat de l'exercice de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values de cession de titres, la méthode FIFO est appliquée.

1.3.3.6 Produits des investissements affectés

La quote-part des revenus nets des investissements générés par les actifs relatifs aux obligations envers les assurés est transférée au compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé dans l'annexe à l'article 337-11-e du règlement 2015-11.

1.3.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale, les charges et produits ont été classés en produits et charges financiers de la manière suivante :

- directement liés aux investissements (classe 2) ;
- indirectement liés à des investissements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales) ;
- dépréciations des filiales.

Les gains et pertes liés aux autres immobilisations sont enregistrés en résultat non technique.

1.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles mentionnées au bilan correspondent principalement aux logiciels et écarts d'acquisition suite à la fusion entre Chubb et ACE. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient. Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité.

1.3.5 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Elles sont principalement composées des éléments suivants :

- Agencements, aménagements et installations,
- Matériel et mobilier de bureau.

Les amortissements sont calculés linéairement de la manière suivante :

<i>Catégorie d'actif</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Autres matériels	jusqu'à 5 ans

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2024

1.3.6 Créances et prêts

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie. L'évaluation de la provision est basée sur l'ancienneté des soldes et le profil de risque des sociétés.

1.3.7 Frais généraux et commissions

Les frais généraux et commissions, qui sont d'abord comptabilisés selon leur nature, sont ensuite ventilés selon leur destination, selon l'approche suivante :

- l'imputation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, des dépenses directement affectées par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et vérifiables pour les chargements avec plusieurs destinations et pour ceux qui ne peuvent pas être directement affectés.

Les frais généraux et les commissions sont ainsi affectés aux destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres,
- les frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration du contrat
- les coûts affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

1.3.8 Fiscalité

L'impôt constaté au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt exigible de l'exercice conformément aux règles fiscales en vigueur.

1.3.9 Opérations en devises

Ces opérations sont enregistrées en devises.

A la date de clôture, les postes du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les écarts de change sont comptabilisés :

- au bilan pour les écarts de conversion sur les positions structurelles (principalement titres de participation stratégiques, allocations de change aux succursales)
- en gains et pertes de change dans le cas des écarts de change sur les positions de change opérationnelles

1.3.10 Provisions pour risques et charges

Litiges.

Les litiges auxquels la société pourrait être confrontée sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque par la direction.

Cette règle a été appliquée notamment pour les litiges dans différentes juridictions européennes.

1.3.11 Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes de régularisation comprennent principalement la surcote/décote sur obligations et les opérations diverses.

1.4.1 Engagements hors bilan sur opérations sur instruments financiers à terme

Législation applicable aux instruments financiers à terme :

Articles 260-1 du règlement 2015-11 et du règlement CRC 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les sociétés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2024

Principes et méthodes comptables :

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés en comptabilité hors bilan par compensation des comptes de position de change hors bilan et sont ensuite dénoués lors de l'arrêt ou du dénouement de la stratégie.

Les appels de marge sont enregistrés dans un compte spécifique de stratégie de rendement dans des comptes de régularisation et les intérêts afférents à ces appels de marge sont enregistrés en revenus des investissements. Les pertes sont comptabilisées comme des écarts de change réalisés dans les revenus des investissements.

1.4.2 Engagements hors bilan de retraite et assimilés

Définition des plans :

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : ils sont caractérisés par des paiements à des organisations qui libèrent l'employeur de toute autre obligation. Il n'y a pas de passif actuariel à ce titre.

Régime à prestations définies : des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies existent pour les salariés de CEG SE en Allemagne, en Irlande et en Espagne. Pour la France, ils correspondent aux régimes de retraite tels que définis dans la convention collective des compagnies d'assurance.

La société gère un petit nombre de régimes de retraite à prestations définies par capitalisation en Europe, dont les actifs sont détenus dans des fonds distincts gérés en fiducie. L'actif ou le passif hors bilan des régimes de retraite correspond à la valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actuelle des passifs du régime.

Le coût des régimes de retraite est analysé entre le coût des services rendus, le coût des services passés et le rendement net attendu des régimes de retraite. Le coût des services rendus correspond à la valeur actualisée des avantages acquis par les employés actifs au cours de chaque période. Le coût des services passés, qui correspond aux services rendus par les employés au cours d'exercices antérieurs et résultant au cours de l'exercice en cours de l'introduction ou de l'amélioration des prestations de retraite, est comptabilisé au compte de résultat de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits à l'augmentation des prestations.

Le rendement net attendu comprend le rendement attendu des actifs du régime de retraite moins les intérêts sur les passifs du régime.

Les gains et pertes actuariels découlant des évaluations et de la mise à jour des dernières évaluations actuarielles pour refléter les conditions à la date du bilan sont inclus dans l'état du résultat global de la période.

La société fournit également une garantie à un régime de retraite à prestations définies détenu par Chubb Services UK Limited. Le plan étant actuellement en situation d'actif net, aucun passif n'a été comptabilisé par CEG.

Engagement sur les passifs hors bilan K€uros	31/12/2024	31/12/2023
Allemagne	(7 685)	(7 020)
Irlande	—	—
Espagne	(219)	8
France	1 883	2 001
Total	(6 021)	(5 011)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2024

Hypothèses actuarielles

Hypothèse	Allemagne		Irlande		Espagne		France	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation	3,61 %	3,61 %	s.o.	s.o.	3,10 %	3,22 %	3,42 %	3,57 %
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	64 ans	64 ans
Taux d'évolution des salaires	2,50 %	2,50 %	s.o.	s.o.	2,25 %	2,25 %	2,50 %	3,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Rotation							11 %	11 %

1.4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun.

1.4.4 Rémunération des membres de l'équipe de gestion

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de la société.

Annexes du bilan

31 décembre 2024

NOTES DE BILAN

Niveau B1 : Mouvements - Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Entrées	Résultats	Transferts	Valeur brute
	01/01/2024				31/12/2024
Droit au bail					
Autres	—			—	—
Logiciel	219 472	18 249	(18 593)	9 548	228 676
Total	219 472	18 249	(18 593)	9 548	228 676
	Dotations aux amortissements	Amortissements et dépréciations	Reprises sur amortissements et dépréciations	Transferts	Dotations aux amortissements
	01/01/2024				31/12/2024
Droit au bail					
Autres	—			—	—
Logiciel	88 611	15 075	-13 977	3 772	93 481
Total	88 611	15 075	-13 977	3 772	93 481
Valeur nette	130 861	3 174	-4 616	5 776	135 195

B2 : Immobilisations corporelles d'exploitation

	Valeur brute	Entrées	Résultats	Transferts	Valeur brute
	01/01/2024				31/12/2024
Modalités					
Matériel de transport	52	—	-52	—	—
Matériel de bureau et informatique	13 038	6 974	-110	489	20 391
Mobilier	44 992	36 844	-5 577	429	76 688
Autres immobilisations corporelles non amortissables	—			—	—
Immobilisations en cours					
Dépôts et cautionnements				—	
Total	58 082	43 818	-5 739	918	97 079
	Amortissements	Dotations aux amortissements	Dépréciation des rachats	Transferts	Amortissements
	01/01/2024				31/12/2024
Modalités					
Matériel de transport	52	0	-52	0	0
Matériel de bureau et informatique	5 582	4 406	-93	208	10 103
Mobilier	18 293	3 436	-4 488	114	17 355
Total	23 927	7 842	-4 633	322	27 458
Valeur nette	34 155	35 976	-1 106	596	69 621

Annexes du bilan

31 décembre 2024

B3 : Évolution de l'investissement

	Valeur brute	Écritures	Sortie	Variation du taux de change	Valeur brute
	01/01/2024				31/12/2024
Terrains et constructions					
Participations dans des sociétés liées et des sociétés liées par un lien de participation					
Autres investissements	7 074 900	2 585 943	-2 690 226	187 747	7 158 363
Créances espèces déposées auprès des cédantes					
Total	7 074 900	2 585 943	-2 690 226	187 747	7 158 363

B4 : Etat récapitulatif des investissements et instruments financiers à terme (en milliers d'€uros)

I - Instruments d'investissement et instruments à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments à terme)	au 31/12/2024		
	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
1. Investissements immobiliers et investissements immobiliers en cours			
2. Actions et valeurs mobilières à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	12 893	12 892	22 484
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	170 362	170 362	170 362
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	6 525 230	6 545 467	6 215 741
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres emprunts et instruments assimilés	449 878	451 274	438 690
8. Dépôts auprès des cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8), garanties en espèces et autres investissements			
10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte			
11. Autres instruments à terme			
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement sur instruments à terme			
Prévisions d'investissement en instruments à terme			
Stratégie de rendement des instruments à terme			
Instruments à terme autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	7 158 363	7 179 995	6 847 277
Dont total Instruments à terme	—	—	—
Dont total investissements cotés	7 020 995	7 042 487	6 710 798
Dont total investissements non cotés	137 368	137 508	136 479
Dont total des investissements	7 158 363	7 179 995	6 847 277

Annexes du bilan

31 décembre 2024

B5 : Investissements et instruments financiers à terme (détail des rubriques 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)

	au 31/12/2024		
	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
a) dont			
Investissements évalués conformément à l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	6 525 230	6 545 467	6 215 741
dont décote non encore amortie	-106 528	0	0
prime de remboursement non récupérable	736 401	612 352	604 143
Investissements évalués conformément à l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	3 260	22 177	27 393
dont décote non encore amortie			
prime de remboursement non récupérable			
Investissements évalués conformément à l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
b) dont			
Valeurs attribuables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	7 158 363	7 179 996	6 847 277
Actifs adossés à des engagements envers des fonds de pension ou couvrant des fonds d'investissement gérés			
Avoirs déposés auprès des cédants (dont avoirs déposés auprès des cédants dont la société s'est portée caution solidaire)			
Valeurs affectées aux provisions techniques particulières des autres activités en France			
Autres affectations ou non assignées			
c) dont			
Investissements et instruments à terme émis dans des pays de	7 090 696	7 114 698	6 782 327
Investissements et instruments à terme émis dans des pays hors OCDE	67 667	65 298	64 950

Annexes du bilan

31 décembre 2024

B6 : Etat des échéances des créances

Créances	Part de moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part de plus de 5 ans	Total brut	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Crédits	0			0		
Autres immobilisations financières	0			0		
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 515 938	781	-4 130	1 512 589		1 512 589
Créances nées d'opérations de réassurance	804 862	66 053	3 925	874 840		874 840
Personnel	6 998			6 998		6 998
État, organismes sociaux	388			388		388
Débiteurs divers	0			0		
Filiales	0			0		
Impôts différés actifs	0			0		
Produits à recevoir	0			0		
Charges constatées d'avance	0			0		
Intérêts et loyers courus	0			0		
Divers	895 868			895 868		895 868
Total	3 224 054	66 834	-205	3 290 683	0	3 290 683

B7 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	Valeur brute	Variations	Valeur brute
	01/01/2024		31/12/2024
Intérêts courus et loyers	79 499	2 733	82 232
Frais d'acquisition reportés	259 321	64 406	323 727
Impôts différés actifs			
Charges constatées d'avance			
Différences sur prix de remboursement à recevoir	32 887	11 269	44 156
Produits à recevoir	48 356	3 302	51 658
Divers			
Total	420 063	81 710	501 773

Annexes du bilan

31 décembre 2024

B8 : Capitaux propres

	01/01/2024	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autre	Réserves distribuées	31/12/2024
Capitaux propres	896 177					896 177
Primes liées au capital social	0					0
Autres réserves	1 294 041	813 088			-750 000	1 357 129
Report à nouveau	0					0
Résultat de l'exercice	813 088	-813 088	680 654			680 654
Total général I + II + III	3 003 306	0	680 654	0	-750 000	2 933 960

B9 : Composition de l'actionariat

Sociétés	Nombre d'actions	Valeurs	Droit de vote
Chubb European Holdings Limited	896 087	896 087	100 %
Chubb EU Holdings Limited	0	0	— %
Total	896 087	896 087	100 %

Valeur nominale de l'action : 1 euro

B10 : Réserves

	01/01/24	Variations	31/12/24
Provisions pour litiges	384	-5 825	-5 441
Provisions pour investissement			
Provisions pour engagements IFC			
Total	384	-5 825	-5 441

Annexes du bilan

31 décembre 2024

B11 : Etat des échéances des dettes

Dettes	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	56 885	0	0	56 885
Dettes nées d'opérations de réassurance	610 168	17 132	-701	626 599
Dettes envers les établissements de crédit	141 503			141 503
Emprunts, dépôts et cautionnements	0			
Dépôts espèces reçus des cessionnaires	0			
Fonds de participation	0			
Personnel	85 614			85 614
État, organismes sociaux	132 842			132 842
Créditeurs divers	1 146 513			1 146 513
Filiales	0			
Produits constatés d'avance	0			
Amortissement des différences sur prix de remboursement	0			
Total	2 173 525	17 132	-701	2 189 956

B12 : Comptes de régularisation

	01/01/24	Variations	31/12/24
Amortissement des différences de prix de	30 543	-5 305	25 238
Comptes d'attente et comptes à régulariser			
Total	30 543	-5 305	25 238

B13 : Analyse des provisions techniques non-vie

	2024			2023		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes émises non acquises	2 852 285	1 052 228	1 800 057	2 548 720	962 531	1 586 189
Provisions pour risques en cours						
Provisions pour sinistres	10 698 776	6 226 421	4 472 355	9 451 371	5 295 574	4 155 797
Prévisions d'appel						
Autres provisions techniques	74 696	60 542	14 154	74 781	61 190	13 591
Réserve d'égalisation	66 831	0	66 831	64 037	0	64 037
Total général	13 692 588	7 339 191	6 353 397	12 138 909	6 319 295	5 819 614

Conformément à l'article R 343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimée des capitaux et charges, internes et externes, nécessaires au règlement de l'ensemble des sinistres survenus et non encore réglés, y compris le capital constitutif des rentes.

Elles sont estimées de manière suffisamment prudente pour faire face à des évolutions défavorables.

Elles comprennent les provisions au cas par cas, les provisions pour sinistres inconnus, les provisions pour recours et les provisions pour frais de gestion.

Passifs subordonnés.

Il n'y a pas de dette subordonnée au bilan de la Société à la date de clôture.

Annexes du bilan

31 décembre 2024

Opérations avec les sociétés liées et les sociétés dans lesquelles la société a une participation

Non applicable

B14 : Actifs et passifs en devises

	Actifs en devises	dont écart de change	Passifs en devises	dont écart de change
Euro	7 330 358		7 335 602	
Dollar US	5 878 124		5 862 666	
Franc suisse	2 783		2 779	
Livre sterling	5 076 558		5 074 293	
Autres devises	560 391		572 874	
Total	18 848 214		18 848 214	

B15 : Engagements hors bilan

K€	31/12/2024			31/12/2023		
	Sociétés liées	Avec lien actionnariat	Autres	Sociétés liées	Avec lien actionnariat	Autres
Engagements reçus hors réassurance						
Avals, garanties et location						
Coût des services passés sur statut commun IFC						
Fonds d'indemnités de fin de carrière						
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties de crédit donnés						
Indemnités de fin de carrière - retraite						
			26 350			25 478
Statut commun contribution CETR						
Autres passifs sur titres, actifs ou revenus						
			61 707			88 744
Titres reçus en garantie des cessionnaires et rétrocessionnaires						
			36 380			37 265
Valeurs livrées par les organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution						
Actifs appartenant à des fonds de pension						
Autres titres détenus pour compte de tiers						
Encours d'instruments financiers à terme						

Annexes du compte de résultat 31 décembre 2024

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

R1 : Paiements de sinistres effectués depuis l'exercice d'accident et dans la provision pour sinistres en cours (bruts de réassurance)

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2022	2023	2024
2022 Règlements	608 498		
Provisions	2 623 411		
Total des sinistres (S)	3 231 909		
Primes acquises (P)	5 602 633		
Pourcentage (S/P)	57,69 %		
2023 Sinistres payés	642 319	680 389	
Provisions pour sinistres	-425 957	2 596 144	
Total des sinistres (S)	216 362	3 276 533	
Primes acquises (P)	6 778	6 046 582	
Ratio de sinistralité (S/P)	3 192,12 %	54,19 %	
2024 Sinistres payés	461 121	670 250	827 539
Provisions pour sinistres	-487 476	-737 381	2 758 052
Total des sinistres (S)	-26 355	-67 131	3 585 591
Primes acquises (P)	117 120	-26 035	6 524 019
Ratio de sinistralité (S/P)	-22,50 %	257,85 %	54,96 %

Annexes du compte de résultat

31 décembre 2024

R2 : Produits et charges des investissements

	Dans les sociétés liées			Autres			Total		
	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières	Total
Produits des participations (Art. 20 décret du 29/11/83)									
Produits des investissements immobiliers									
Produits des autres investissements				317 412	99 565	217 847	317 412	99 565	217 847
Autres produits financiers (commissions, frais)				21 788	-4	21 792	21 788	-4	21 792
Produits financiers : total poste III 3				339 200		339 200	339 200		339 200
Charges financières : total poste III 5					99 561	99 561		99 561	99 561
Total des produits et charges des investissements				339 200	99 561	239 639	339 200	99 561	239 639

R3 : Répartition des primes brutes par zone géographique

	2024	2023
France	903 028	840 834
CEE (hors France)	2 139 305	1 995 283
Hors CEE	4 073 374	3 663 497
Total des primes brutes	7 115 707	6 499 614

R4 : Montant des commissions

	2024	2023
Commissions commerciales directes	949 116	892 376
Commissions d'acceptation	209 088	181 751
Total	1 158 204	1 074 127

R5 : Analyse des charges de personnel

	2024	2023
Salaires	335 706	310 184
Cotisations au fonds de pension	35 662	31 947
Charges sociales	68 224	60 788
Autres	29 268	28 830
Total	468 860	431 749

R6 : Personnel

Effectif par catégorie	2024	2023
Non cadres	3 094	2 941
Cadres dirigeants	915	864
Total	4 009	3 805

Annexes du compte de résultat

31 décembre 2024

R7 : Frais de certification des comptes et autres services

	2024	2023
	PWC	PWC
Commissaire aux comptes		
Certification des comptes	2 987	2 119
Autres services	164	138
Total	3 150	2 257

R8 : Analyse des produits et charges non techniques

Produits non techniques	2024	2023
Gains sur cessions d'actifs		
Reprises de dépréciations sur actifs circulants		
Sortie de la réserve de capitalisation du SI		
Reprises de provisions pour litiges		
Récupération sur contrôle fiscal et URSSAF		
Autre	0	0
Total	0	0

Charges non techniques	2024	2023
Moins values de cession d'actifs		
Frais de traitement bancaire		
Dépréciation des actifs circulants		
Dotation à la réserve de capitalisation du SI		
Provisions pour litiges		
Autres charges	0	0
Contrôle fiscal et URSSAF		
Total	0	0

R9 : Analyse des produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	2024	2023
Reprises de provisions pour investissements		
Autres produits exceptionnels	0	0
Total	0	0

Charges exceptionnelles	2024	2023
Amortissements exceptionnels RSI		
Autres charges exceptionnelles		
Total	0	0

R10 : Analyse des charges fiscales

	2024			2023		
	Relatif à l'exercice	Au cours des exercices antérieurs	Total	Relatif à l'exercice	Au cours des exercices antérieurs	Total
Liés aux Opérations Courantes	222 725	4 701	227 426	263 308	6 053	269 361
Liés aux produits et charges exceptionnels			0			0
Total	222 725	4 701	227 426	263 308	6 053	269 361

Rapport du commissaire aux comptes indépendant
31 décembre 2024

AUTRES INFORMATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)

Les états financiers de CEG SE sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale, dans les états financiers consolidés de CHUBB Limited (Bärengrasse 32, CH-8001 Zurich, Suisse).

Chubb Limited, la société mère ultime de Chubb European Group SE (« CEG »), est la société holding de droit suisse du Groupe de sociétés Chubb. Chubb Limited et ses filiales directes et indirectes, collectivement le Groupe de sociétés Chubb (« Chubb ») constituent une organisation mondiale d'assurance et de réassurance. Au 31 décembre 2024, Chubb Limited détenait un actif total de 228,7 milliards \$ et des capitaux propres de 59,5 milliards \$. Elle est cotée à la Bourse de New York (NYSE : CB) et fait partie du S&P 500. La société possède des bureaux de direction à Zurich, New York, Londres et d'autres sites, et emploie environ 31 000 personnes dans le monde.